

LA G'RIF

Journal d'informations de la Région Ile-de-France Impôts Trésor

BATTRE LE FER TANT QU'IL EST CHAUD !

La grève du 27 mars a été particulièrement bien suivie en région parisienne. Il est vrai que la fusion DGI - DGCP y prend une dimension toute particulière, avec la constitution d'une direction unique pour tout le 75 de 7 000 agents, d'une autre dans le 92, (département dont la richesse est équivalente au PIB de la Hongrie), avec de fortes inquiétudes sur l'avenir des structures nationales de contrôle fiscal, avec des fermetures plus que prévisibles de trésoreries, avec les suppressions d'emplois... Les inquiétudes l'emportent sur les certitudes.

La grève du 27 mars a aussi été l'occasion d'exprimer un rejet catégorique du projet de Loi sur la mobilité dans la Fonction Publique, ce projet étant vécu aux Impôts et au Trésor comme une véritable agression contre le statut, comme une double peine car venant avec la RGPP qui s'attaque, elle aussi, à nos missions de service public.

La grève du 27 mars est également un acte fondateur pour l'avenir du syndicalisme dans la future administration unique. Les militants du SNUi et de SUD Trésor l'ont préparé ensemble, ils ont organisé ensemble le rassemblement qui a regroupé plus de 300 manifestants devant la Recette Générale des Finances, ils ont surtout interpellé ensemble M. Parini, RGF de Paris et coordonnateur de la fusion DGI-DGCP.

Ces trois sujets sont déterminants, nous nous en sommes emparés et nous comptons bien battre le fer tant qu'il est chaud pour peser sur notre avenir.

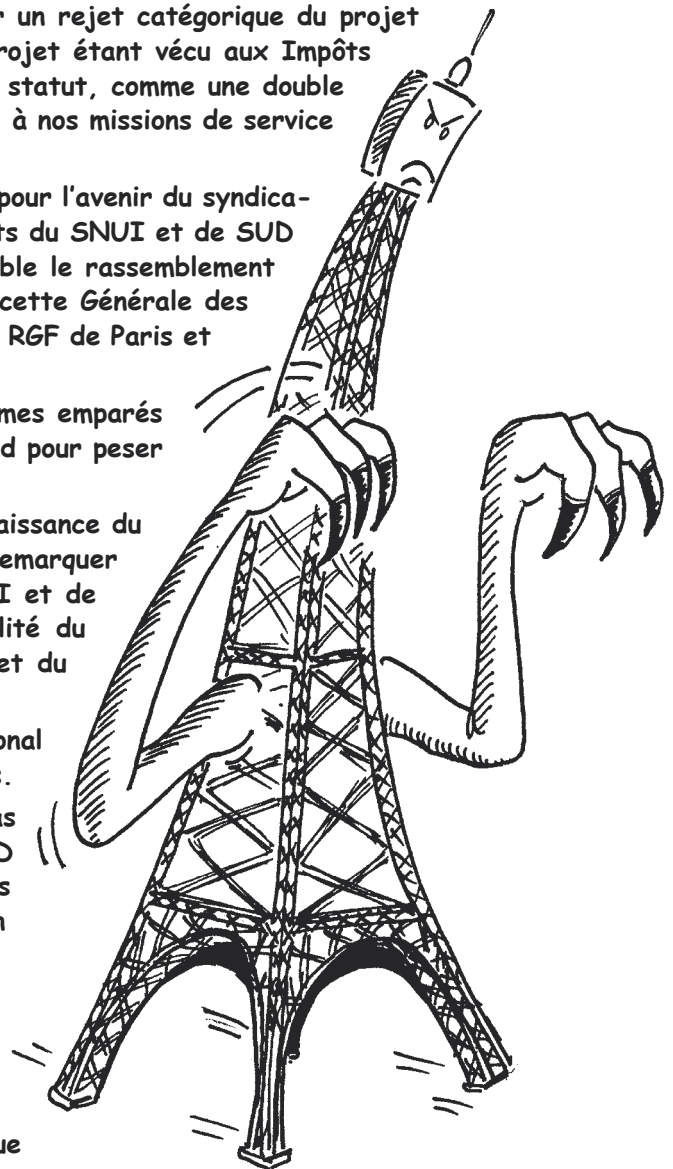
Dans les pages qui suivent, vous pourrez prendre connaissance du compte-rendu de cette audience, vous pourrez ainsi remarquer une fois de plus la combativité des militants du SNUi et de SUD Trésor, leur souci d'être en phase avec la réalité du terrain et les interrogations des agents des Impôts et du Trésor.

En «bonus», nous publions aussi le communiqué national rédigé par le SNUi et SUD Trésor le soir du 27 mars.

D'autre part, l'actualité syndicale ne se résumant pas qu'à la seule fusion DGI-DGCP, la G'RIF SNUi SUD Trésor revient sur le projet de Loi sur la mobilité dans la Fonction Publique à travers une expression de l'Union syndicale Solidaires.

Sur tous ces sujets et bien d'autres, pour ne rien rater des événements qui vous concernent, chaque jour, cliquez sur snui.fr et sur sudtresor.org, accessibles par l'intranet.

Bonne lecture, à bientôt dans les services et dans la rue chaque fois qu'il le faudra !



Compte rendu d'audience avec M. Parini, Receveur Général des Finances, coordonnateur de la fusion DGI/DGCP

Dans un cadre intersyndical SNUI, SUD Trésor , SNADGI-CGT, SNT-CGT, la journée de grève du 27 mars 2008 s'est notamment traduite au niveau de la Région Ile de France par une rencontre avec M PARINI, coordonnateur de la fusion DGI/DGCP et Receveur Général des Finances. Il était assisté de M. HALBIQUE, chef des services du Trésor Public à la RGF.

La délégation de vos représentants était composée de 5 militants régionaux du SNUI et de SUD Trésor et de 5 de la CGT.

Le SNUI et SUD Trésor ont interpellé M. Parini par une déclaration liminaire très précise, sur les interrogations légitimes que portent cette fusion. Ils ont ensuite précisé leurs questions sur la constitution de la DLU (direction locale unique), sur le contrôle fiscal et sur les conditions de vie au travail en particulier.



Déclaration liminaire

Monsieur Parini,

C'est avec une insuffisance d'actif que notre Ministre Eric Woerth, a clôturé la «phase d'approfondissement» des travaux devant conduire à la constitution de la Direction Générale des Finances Publiques.

Les sujets relevant des conditions de vie au travail et des règles de gestion ont été renvoyés aux calendes grecques ; le ministre refuse toujours d'aborder le sujet central de l'emploi et des effectifs ; les efforts et les préjudices subis par les agents des deux réseaux depuis plus de 10 ans ne sont toujours pas véritablement reconnus.

En mélangeant des missions, des publics, des intérêts, des structures, des agents avec des formations, des technicités, des cultures spécifiques, ce n'est plus la fusion mais la confusion !

Tout cela est totalement différent, conduisant à l'appauvrissement des missions, des métiers, des compétences et à une concentration inhumaine des structures. Une fois de plus, le gouvernement, usant du prétexte démagogique des fausses simplifications pour l'usager, poursuit sa politique de suppressions massives des emplois.

C'est pourquoi, ce 27 mars 2008, nous avons appelé l'ensemble des personnels des Impôts, du Trésor à une journée de grève et d'action sur la plate-forme revendicative que vous connaissez ; journée marquée aussi par les annonces récentes de réforme statutaire au sein de la Fonction Publique.

Une fois de plus, nous trouvons décevant de devoir manifester plus, pour gagner plus...

Au plan régional de l'Ile-de-France, et au vu des annonces ministérielles (directions locales uniques, services des impôts des particuliers, etc.), un grand nombre de questions restent en suspens et nous attendons des réponses à l'occasion de cette rencontre sur les points suivants :

- Au sein des structures, quelles modalités de fusion des TG et des DSF de la RIF, et, en particulier des entités de Paris et des Hauts-de-Seine ? Quel pilotage et quelle gestion des agents dans des méga-structures à la taille inhumaine ?

- A titre d'illustration, quid du maintien des missions, des emplois et des métiers spécifiques de la RGF (en particulier le recouvrement en lien avec la mise en place des SIP) ? DRESG, cadastres franciliens, directions du contrôle fiscal, ACIP, etc. : que deviennent ces services avec la fusion ? Quelle sera la définition précise des périmètres pour les missions et les agents au sein des futurs SIP et plus largement des préfigurations à venir en Ile-de-France ?
- Concernant la politique immobilière, après les nombreux chantiers et travaux subis par les collègues, à quoi devons-nous encore nous attendre ? Quelles sont les fusions de sites prévues ? Quels moyens dégagés et quel modus operandi choisi, sachant que la DGI est propriétaire de ses sites et la DGCP majoritairement locataire, tout cela dans des locaux déjà souvent trop exigus ?
- Cette question nous amène tout naturellement à évoquer un axe fort de notre revendicatif, le sujet des conditions de vie au travail des agents. Plateaux, marguerites (fleurs du mal...), open spaces (open stress !) continueront-ils à être la norme alors même que les grands médias nationaux dénoncent les conséquences catastrophiques de ces aménagements dans le monde du travail ? La problématique de l'accueil du public (très différente à la DGI et à la CP), en termes de stress au travail, de sécurité et de confidentialité, va-t-elle enfin être traitée à la hauteur des attentes des agents et des usagers ?
- Enfin, quelles seront les modalités transitoires de mise en œuvre pour la RIF en matière de mutations et d'affectations, dans un contexte de fusions et de réformes permanentes ? Quelles garanties pour les collègues, compte tenu des règles différentes appliquées à la DGI et à la CP ?

Beaucoup de questions et peu de réponses à ce jour, de grandes inquiétudes et un mécontentement certain des collègues : vous comprendrez notre impatience à obtenir des réponses claires et rapides sur ces sujets essentiels pour chaque agent de la future DGFIP en Ile-de-France.

Vous l'avez constaté, pour la délégation SNUI - SUD Trésor, il s'agissait d'obtenir des réponses face aux attentes et aux inquiétudes franciliennes que nous articulons autour du triptyque suivant :

Missions

Selon M PARINI, contrairement à la mission 2003, il ne s'agit pas de supprimer les petites trésoreries. Le principe ordonnateur/comptable est maintenu et le contrôle interne demeure.

Les missions de contrôle fiscal ne sont pas remises en cause et la preuve sera faite quand les structures DGFIP seront mise en place. Dans la mise en place de cette nouvelle architecture, il s'agit selon le coordonnateur «de réformes de structures et non de missions».

Pour le SNUI et SUD Trésor, ces propos «rassurants» devront subir l'épreuve du temps pour devenir crédible.



Structures/Emplois

M PARINI nous a confirmé que les Trésoreries de recouvrement ont vocation à rejoindre les CDI dans la configuration des nouveaux SIP, concernant Paris. Il est donc clairement affiché que les agents du Trésor qui s'occupent du recouvrement ETAT iront en CDI/SIP.

Il nous a également précisé que les Trésoreries qui s'occupent de la gestion des collectivités locales resteront à leur place. Il n'est donc pas question que ces dernières basculent soit dans la Fonction Publique Territoriale soit dans l'Hospitalière pour la TGAP.

M. PARINI confirme également le gigantisme du regroupement des deux entités DGI/DGCP et revendique sa volonté de construire, à travers cette fusion, une visibilité plus importante et identifiable au sein de l'appareil de l'Etat, même si c'est un peu lourd à gérer...

En effet, selon lui, il faut des « patrons » forts et identifiés. Ce terme de « Patron » employé par M. Parini est apparu de manière très redondante, ce qui laisse présager un véritable séisme relationnel et culturel dans la future administration !!! Par ailleurs, il n'a pas été possible d'obtenir de réponses claires à toutes les questions posées dès notre déclaration liminaire.

Conditions de vie au travail

Concernant Paris, le gigantisme de la structure locale amène beaucoup d'interrogations.

On serait en droit de penser qu'un tel bouleversement a été réfléchi, programmé, bref ficelé comme il se doit. Et qu'enfin, il soit un peu présenté aux principaux intéressés, NOUS, agents du Trésor et de la DGI. Et bien non !

La délégation a mis l'accent sur les enjeux de l'accueil (confidentialité, sécurité...). Selon M PARINI, les modalités de sécurité de la CP vont s'exporter à la DGI...

A propos de nos autres interrogations d'ordre local, il confirme que ces dernières trouveront leurs réponses lors de la création de la DLU 75 courant 2009. Cela à de quoi nous laisser pantois !

En effet, comment peut-on nous faire croire qu'une telle fusion qui va bouleverser la vie de milliers d'agents n'est pas déjà précisément construite, qu'aucun schéma directeur précis ne puisse être communiqué ? 2009, c'est demain !!!

On souhaiterait nous cacher les choses qu'on ne s'y prendrait pas autrement !

Si tel est vraiment le cas, alors on peut réellement s'inquiéter et craindre pour l'avenir, mais également s'indigner d'une telle hypothétique improvisation qui, pour Paris, concerne plus de 6400 agents !!!!



Malgré les attentes, les interrogations très fortement exprimées par les agents, notamment en HMI et par les 300 agents des Impôts et du Trésor présents devant la RGF, notre déclaration liminaire, nos remontées successives pour obtenir des réponses, cette rencontre à dominante ministérielle nous a laissé insatisfaits !!!

Plus que jamais, l'heure est à la vigilance et à la mobilisation de tous les agents. Plus que jamais le Coordonnateur doit reconstruire un dialogue social digne de ce nom !

COMMUNIQUÉ DU 27 MARS

LA FUSION EST REJETÉE EN L'ÉTAT, WOERTH DOIT RÉPONDRE AUX REVENDICATIONS !

- Dans un contexte social marqué par de violentes attaques gouvernementales contre le statut des fonctionnaires (projet de Loi sur la mobilité) et contre le service public (RGPP).
- Dans un contexte économique rendu difficile par la baisse régulière du pouvoir d'achat et l'absence de mesures significatives pour y remédier.
- Dans un contexte politique marqué par de nouvelles régressions des droits liés à la protection sociale (Retraites, franchises médicales...).
- Dans un contexte ministériel instable et porteur de craintes pour l'avenir depuis l'annonce de la fusion DGI-DGCP.
- Dans un contexte syndical où trop d'organisations sont attentistes.

CE 27 MARS, 22 000 AGENTS DES IMPÔTS (31%) ET DU TRÉSOR (9%) ÉTAIENT EN GRÈVE FACE A LA FUSION



Alors qu'ils sont confrontés à de multiples sujets d'inquiétudes, les agents des Impôts et du Trésor se sont néanmoins massivement exprimés contre les choix d'Eric Woerth et pour les revendications portées par les syndicats les plus représentatifs de la future administration fusionnée.

***Au moment où les négociations vont reprendre à Bercy,
le rapport de forces confirmé ce 27 mars
est un encouragement à l'action pour gagner plus !***

Plus que jamais, le SNUI et SUD Trésor exigent du ministre :

- Une réelle amélioration de nos conditions de travail,
- L'arrêt des suppressions d'emplois,
- Des garanties fortes et durables pour nos règles de gestion,
- La réouverture du dossier « Rémunérations – qualifications ».

Le choix de l'action face à la fusion rejoint celui pour la défense du statut et des missions du service public.

Sans attendre, le SNUI et SUD Trésor appellent tous les agents à se réunir et à débattre de la poursuite de cette grève réussie. Avec tous ceux qui refusent la fatalité, amplifions la mobilisation face à la fusion et contre les projets Fonction Publique concoctés eux aussi par Woerth.

Fusion, mobilité, pouvoir d'achat, continuons l'action !

DISCOURS MENSONGERS

CE QUE NOUS VEND LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE CE N'EST PAS DE LA MOBILITÉ...C'EST DE LA PRECARITÉ

Le projet de loi sur « la mobilité » examiné au Conseil supérieur de la fonction publique d'Etat le 18 mars dernier est l'une des premières grandes mesures du gouvernement touchant la Fonction Publique.

Mais, sous prétexte de nous offrir un espace de liberté comme nous n'en avons jamais connu, l'Administration organise non seulement la précarité des emplois publics mais aussi le dynamitage du « statut de la Fonction publique ».

De nouveaux droits pour les agents publics... dit le Ministre

La mobilité des agents entre les trois fonctions publiques c'est, vous l'avez tous compris, l'un des grands enjeux de la réforme de l'Etat qui devrait soi-disant répondre à un objectif primordial : une meilleure fluidité du marché de l'emploi public.

C'est ainsi que Eric Woerth, Ministre de la fonction publique présente le projet de loi sur la mobilité et les parcours professionnels en ajoutant que cela permettra de donner aux agents la possibilité de changer de métier tout en restant dans la fonction publique.

... ce que conteste l'Union Syndicale Solidaires

LE STATUT ACTUEL	LE PROJET DE WOERTH
<ul style="list-style-type: none">• Article 12 du chapitre 1er du statut (droits et obligations des fonctionnaires) Chapitre III – Carrières «Le grade est distinct de l'emploi. Le grade est le titre qui confère à son titulaire vocation à occuper l'un des emplois qui lui correspondent. En cas de suppression d'emploi, le fonctionnaire est affecté dans un nouvel emploi dans les conditions prévues par les dispositions statutaires régissant la fonction publique à laquelle il appartient (article 36 du titre II du statut général des fonctionnaires)».	<ul style="list-style-type: none">• Article 7 du projet de loi relatif à la mobilité insère après l'article 44 du titre II du statut : Art 44 bis : «En cas de restructuration d'une administration de l'Etat ou de l'un de ses établissements publics administratifs le fonctionnaire peut bénéficier d'une réorientation professionnelle lorsque son emploi est supprimé». Art 44 quater 3°:ce projet a pour objet de lui permettre notamment : d'accéder à un emploi dans le secteur privé. Art 44 quinquies : ...la réorientation professionnelle peut également prendre fin, à l'initiative de l'administration, lorsque le fonctionnaire n'a pas respecté les engagements de la convention de réorientation...ou lorsqu'il a refusé successivement trois emplois correspondants à son grade... Dans ce cas, le fonctionnaire peut être placé en disponibilité ou, le cas échéant, admis à la retraite.

Ce que le ministre cache derrière des explications mensongères, c'est que grâce à l'article 7 de ce nouveau projet, l'administration va pouvoir de façon «adroite» procéder, sous couvert de mise en disponibilité d'office, à des licenciements dans la Fonction publique, ce qui est anti-statutaire.

Ainsi, en cas de « restructurations et de suppressions d'emplois » (contre lesquelles nous nous battons depuis plusieurs années déjà), l'administration pourra, dans le cadre d'une réorientation professionnelle, aider un agent à :

- organiser son départ vers un organisme privé,
- ou prendre plus vite la porte, après s'être vu proposer trois emplois qu'il aura refusés.

LE STATUT ACTUEL	LE PROJET DE WOERTH
<p>Article 3 de la loi 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires de la Fonction Publique modifié par la loi du 30 avril 2003 - 6° alinéa : «les remplacements de fonctionnaires occupants les emplois de l'Etat et de ses Etablissements publics mentionnés à l'article 3 du titre 1er du Statut général, dans la mesure où ils correspondent à un besoin prévisible et constant, doivent être assurés en faisant appel à d'autres fonctionnaires ».</p> <p>Article 4 modifié par la loi du 26 juillet 2005 : Par dérogation au principe énoncé à l'article 3 du statut général, des agents contractuels peuvent être recrutés dans les cas suivants : «lorsqu'il n'existe pas de corps de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes»...</p> <p>Article 6 modifié par la loi du 3 janvier 2001 : «les fonctions correspondants à un besoin saisonnier ou occasionnel sont assurées par des agents contractuels, lorsqu'elles ne peuvent être assurées par un fonctionnaire titulaire».</p>	<p>• Article 9 du projet de loi relatif à la mobilité – recrutement dans la fonction publique - Remplacement et intérim</p> <p>I. – L'article 3 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires de la fonction publique est complété par un neuvième alinéa ainsi rédigé : Toutefois, des agents non titulaires peuvent être recrutés pour assurer le remplacement momentané de fonctionnaires autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiel ou indisponibles en raison d'un congé de maladie, d'un congé de maternité ou d'un congé parental, ou de l'accomplissement du service civil ou national, du rappel ou du maintien sous les drapeaux, ou de sa participation à des activités dans le cadre de l'une des réserves mentionnées à l'article 53, indisponibles ou pour faire face temporairement et pour une durée maximale d'un an à la vacance d'un emploi qui ne peut être immédiatement pourvu dans les conditions prévues par le présent titre.</p>

Ce que le Ministre ne dit pas, c'est qu'avec le recours à l'intérim prévu par l'article 9 du projet de loi, l'administration va organiser le développement de la précarité dans la fonction publique et contribuer, d'autant plus, à détruire le statut. Ce qu'il ne dit encore pas, c'est que l'administration pourra maquiller ses milliers de suppressions d'emplois, pourra diminuer les recrutements de fonctionnaires et se targuer de faire des économies budgétaires conformément au programme du président de la République.

S'appuyant sur les actions en cours (Culture, Finances...) et sur les nombreuses réactions des personnels, l'Union syndicale Solidaires a proposé aux autres organisations de la Fonction publique de se rencontrer rapidement pour construire, face à ce projet, les mobilisations nécessaires pour en exiger le retrait.



Avec le projet de fusion DGI-DGCP, le projet de loi sur la mobilité prend une importance toute particulière pour les agents des Impôts et du Trésor.

En effet, il y a fort à parier que nous serons une fois de plus à la pointe de cette réforme, selon le principe d'exemplarité qui a déjà causé beaucoup de dommages dans notre vie quotidienne de fonctionnaires de Bercy.

Le SNUI et SUD Trésor, avec Solidaires Fonction publique, appellent à la mobilisation la plus large pour le retrait de ce projet de loi.

Vos contacts SNUI - SUD TRÉSOR en région Ile-de-france

PARIS 75

Yann Erwan LE-DIGARCHER	SNUI	06.88.75.89.13
Isabelle ELAZZAOUI	SUD Trésor	01.49.20.55.23
Gérard JOUVE	SNUI	06.64.92.02.58
Lionel HAMON	SUD Trésor	01.40.33.20.43

Ile-de-France Est

Dany SAUZET	SNUI	01.41.94.34.64
Géraldine HERVÉ	SUD Trésor	01.43.99.65.48
Jean-Luc PARES	SNUI	01.64.35.32.45

Ile-de-France Ouest

Manu ZIEGLER	SNUI	01.39.96.35.08
Gérard BELMONT	SUD Trésor	01.40.97.31.42
Jérôme CACHART	SNUI	01.41.37.86.33

Directions spécialisées DGI

Hélène COUJOU	SNUI	01.57.33.82.68
Murielle GUILBERT	SNUI	01.49.91.14.30

